

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-06-02

SEANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de la convocation : 29 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le VENDREDI 05 JUIN à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes du village, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, BOURNET Fabien, FORESTIÉ Edouard, CASTANIÉ Alice, CANTALOUBE Julie, SALAT Marie-Morgane

Absents excusés : 4

LOMBRAIL Sébastien donne pouvoir à ALBERT Mathieu – ROUMAGNAC Loïc donne pouvoir à PECQUENARD Caroline – BELDA Laure donne pouvoir à PAILLARES Bernard - LECOINTE Marie-Jeanne donne pouvoir à MAYMAT Philippe

Monsieur LORMIERES Philippe été élu secrétaire de séance.

Objet : décisions du Maire de non préemption prises en application de l'article L 2212-22 DU CGCT n°2026-04-06, 2026-04-07, 2026-05-01 et 2026-05-14

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-03-12 du 20 mars 2026 prise en application de cet article ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

AR Prefecture

082-218201671-20260605-2026_06_02-DE
Reçu le 06/06/2026

Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions suivantes :

N° de la décision	Date	Objet de la décision
2026-04-06	28/04/2026	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section D 1465
2026-04-07	28/04/2026	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section E 1201-1208-1763
2026-05-01	07/05/2026	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section B 965 et B 969
2026-05-14	11/05/2026	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section E 1308 et E 1310

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Prend acte de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 06 juin 2026.

Le secrétaire,
LORMIERES Philippe.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/06/2026
et publication ou notification
du 06/06/2026.
Le Maire

Bernard PAILLARES

